

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mrs Patrick ROCHE, Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mrs Christophe GIRAUD, Sébastien MIALON, Mmes Natacha ROUX.

Absent représenté : Mme Elisabeth LOUCAO (représentée par Mr Alain GALLAND), Mme Marie ROCHE (représenté par Mr Alain VINCENT), Mr Fabrice PRADIER (représenté par Mme Angèle CROZET), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Natacha ROUX)

Madame Chantal GERENTES a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 1800 (Les Hourches)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 510 (2 Route de Chadron)
- Vente de deux parcelles de terrain bâtie sise section AB numéros 608 et 609 (5 Place du Vallat)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Demande de subvention DETR 2022 : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux doit être déposé avant le 1^{er} décembre 2021. Il propose donc de déposer cette année un dossier pour l'achat du camion de déneigement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le dépôt de ce dossier au titre de la DETR 2022 :

- Approuve l'estimatif présenté pour un montant de 162 315.71 € HT ;
- Demande à Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires ruraux pour l'année 2022 – fiche 17 – acquisition ou renouvellement matériel de déneigement ;
- Approuve le plan de financement suivant :

- Dépenses : 162 315.71 € HT
- Recettes :
 - DETR 2022 : 25 000 € (50 % plafonnés à 50 000 €)
 - Communauté de Communes : 61 792.06 € (45 % plafonnés à 50 000 €)
 - Fonds propres : 75 523.65 €.

Aménagement d'une aire de covoiturage – demande de subvention régionale : Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage à l'entrée nord du bourg sur une partie du terrain situé au lieu-dit La Passe. Il propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du contrat de mobilité. Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet présenté concernant l'aménagement d'une aire de covoiturage ;
- Approuve l'estimatif présenté pour un montant de 23 929.90 € HT ;
- Demande à Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- Approuve le plan de financement suivant :
 - Dépenses : 23 929.90 € HT
 - Recettes :
 - Région AURA : 11 964.95 €
 - Fonds propres : 11 964.95 €.

Vote du budget Réseau de Chaleur : Monsieur le Maire rappelle que le budget Réseau de Chaleur a été créé lors d'une précédente séance et qu'il y a donc lieu de voter les crédits à porter sur ce budget avant la fin de l'exercice. Il présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 concernant ce budget, lequel peut se résumer ainsi :

- **Budget Réseau de Chaleur :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	4 000.00	70	Produits de services	0.00
012	Charges de personnel	0.00	74	Subvention communale	5 000.00
65	Autres charges gest° courante	0.00	75	Autres produits gest° courante	0.00
66	Charges financières	1 000.00			
67	Charges exceptionnelles	0.00			
Total des dépenses		5 000.00	Total des recettes		5 000.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
203	Etudes	22 375.00	13	Subventions d'équipement	16 940.00
001	Déficit reporté 2020	0.00	16	Emprunt	5 435.00
Total des dépenses		22 375.00	Total des recettes		22 375.00

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif présenté pour le budget Réseau de Chaleur pour l'exercice 2021.

Mise en place d'un réseau de chaleur Place du Vallat – Assistance à Maitrise d'Ouvrage et diagnostic de

la chaufferie actuelle : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un réseau de chaleur sur la Place du Vallat et la nécessité de prendre l'attache d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation de ce projet. Il rappelle au Conseil la délibération prise en date du 2 septembre concernant cette opération mais indique que cette mission doit être complétée par un diagnostic de la chaufferie existante et de son potentiel d'extension. Il présente donc le devis reçu pour cette mission comprenant la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour 12 775 € HT, le diagnostic approfondi de la chaufferie existante et de ses possibilités d'évolution pour 4 200 € HT, et une tranche optionnelle concernant l'analyse technique et dimensionnelle pour l'implantation d'un module de chauffage supplémentaire pour 3 600 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe de signature d'un contrat d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour cette opération et valide l'offre du bureau d'études EEPOS d'un montant de 29 750 € HT pour la tranche ferme et 3600 € HT pour la tranche optionnelle.

Le Conseil Municipal demande également à Mr le Maire de déposer une demande de subvention pour ce projet auprès de l'ADEME et auprès de la région AURA selon le plan de financement suivant :

- Dépenses : 33 350 € HT
- Recettes :
 - o Subvention ADEME (50%) : 16 675 €
 - o Subvention Région (10%) : 3 335 €
 - o Fonds propres de la commune (20 %) : 13 340 €.

Mise en place Réseau chaleur – Maitrise d'Œuvre pour le suivi du chantier :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre l'attache d'un bureau de Maitrise d'Œuvre pour le suivi du chantier de mise en place des réseaux et des raccordements individuels sur la Place du Vallat. Ce bureau d'études travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de Maitrise d'Œuvre chargée du projet d'aménagement de la Place du Vallat. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis du bureau d'études 'Qui plus est' pour un montant de 16 500 € HT. Monsieur le Maire indique que cette dépense pourra également faire l'objet d'une subvention de la part de l'ADEME à hauteur de 50 %. Le Conseil Municipal demande donc à Mr le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME et l'autorise à signer toutes les pièces y relatives.

Remplacement des lanternes vétustes – Le bourg et villages :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de remplacement des lanternes vétustes qui avait été présenté lors d'une séance antérieure. Il présente l'avant-projet de ces travaux réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à

128 411.28 € HT. Etant donné que le Syndicat Départemental prend en charge 55 % de la dépense, il resterait à la charge de la commune la somme de 70 626.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les plans et l'estimatif présenté et demande à Mr le Maire d'informer le Syndicat Départemental de cette décision afin que les travaux puissent être lancés.

Rénovation de la piscine Municipale – lancement de l'appel d'offres pour la Maitrise d'Œuvre du projet : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres avait été lancé pour la maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de la piscine municipale et que suite à la réception des offres, ce marché a été classé sans suite en raison de la nécessité de revoir le besoin du marché et de réévaluer le montant estimatif qui avait apparemment été sous-évalué. Il présente donc les nouveaux documents d'appel d'offres pour ce marché de Maitrise d'Œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les documents de consultation présentés et autorise Mr le Maire à mettre en ligne cet appel d'offres sur la plateforme de dématérialisation pour un retour des offres au 13 décembre 2021.

Augmentation du tarif des tickets de cantine : Mr le Maire indique au Conseil Municipal que le collègue Laurent Eynac va augmenter le prix de vente des repas qu'il fournit à la commune ; ils passeront ainsi de 3.15 € à 3.17 € à compter du 1^{er} janvier 2022. Afin de ne pas augmenter le déficit déjà important de ce poste, Mr le Maire propose de répercuter cette augmentation sur le tarif des tickets de cantine qui est actuellement de 3.50 € pour les élèves de maternelle et de primaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de fixer le tarif d'un ticket de cantine à 3.60 Euros à compter du 1^{er} janvier 2022.

Tarif de location de la salle Saint Chaffre : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'une professionnelle du Pôle Santé qui souhaitait pouvoir louer ponctuellement la salle Saint Chaffre afin d'organiser des séances collectives et qui voudrait connaître le tarif de location de cette dernière. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif de location de la salle Saint Chaffre à 10 € par séance d'une durée maximale d'une demi-journée pour tous les professionnels exerçant une activité lucrative et exerçant des activités rémunérées.

Tarif de vente des concessions du cimetière non renouvelées : Monsieur le Maire rappelle la discussion qui avait eu lieu lors de la précédente séance sur le prix de vente des concessions non renouvelées et la prise en charge des dépenses de remise en état de ces dernières. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de prendre systématiquement en charge les frais de fouilles et de réduction de corps lors de la récupération d'une concession non renouvelée, ceci avant de pouvoir la proposer à la vente au tarif habituel.

Nomination d'un délégué suppléant pour siéger au SICTOM : Mr le Maire indique que suite à la démission de Madame VALETTE du Conseil Municipal, il y a lieu de nommer un suppléant pour siéger au SICTOM. Madame Véronique MORETTON est nommée déléguée suppléante du SICTOM.

Création d'un poste d'adjoint des services techniques à 35 heures : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée d'un des agents du service technique arrive à échéance à compter du 29 novembre 2021. Il propose donc de créer un poste statutaire pour cet agent afin de pouvoir le titulariser à terme. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 30 novembre 2021 et de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité.

Réfection du pignon sud de la salle des fêtes : Monsieur rappelle au Conseil que lors des travaux de réfection de la toiture de la cuisine de la salle des fêtes, on a découvert que le pignon sud de la salle des fêtes était constitué d'une simple armature en bois ; cette dernière étant dégradée, il est indispensable de la refaire entièrement. Il indique que la construction d'un mur est compliquée pour des raisons techniques et qu'il a donc été décidé de reconstituer une nouvelle structure en bois traité inspirée de la précédente. De plus, il précise qu'il est souhaitable d'installer des panneaux de protection des murs en placoplâtre à l'intérieur de la salle aux endroits les plus exposés, ceci afin d'éviter une dégradation trop rapide de ces surfaces. Il présente donc le devis de l'entreprise FORISSIER GUILHOT. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise FORISSIER GUILHOT pour un montant de 11 803.95 € HT.

Questions diverses :

Subventions goûter de Noël des écoles : Comme chaque année, la commune va verser une subvention aux écoles de 2.50 € par enfant pour le goûter de Noël des enfants.

Révision du tableau des voiries communales : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le tableau des voiries communales car certains chemins ruraux ont été goudronnés au cours des dernières années ou certaines voiries ont été transférées dans le domaine public. Il rappelle en effet que la Dotation Globale Forfaitaire prend en compte la longueur des voiries communales définies par le tableau des voiries communales.

Curage des bassins de la station d'épuration : Monsieur le Maire rappelle que le devis concernant le curage des bassins de la station d'épuration est en cours de réalisation.

Réflexion sur les espaces réservés à conserver sur le PLUi : En vue de la mise en place du nouveau PLUi, Mr le Maire présente les propositions d'emplacements réservés dont la liste a été préparée par la Commission Urbanisme. Après discussion, les emplacements proposés sont validés.

Dates diverses :

Pot de départ en retraite de Jean-Marie LAC et de Jean-Claude REY le vendredi 5 novembre

Réunion fleurissement le samedi 6 novembre à 10 heures 30

Repas des aînés le dimanche 7 novembre

Réunion travaux camping le mercredi 10 novembre à 9 h

Réunion ESAT le lundi 15 novembre à 10 h 30

Réunion publique Revitalisation le 17 novembre à 18 h à la salle du Conseil

Réunion Groupama le 18 novembre à 14 h 30 pour proposition d'une mutuelle à la salle du Conseil

Réunion La Poste le 22 novembre à 10 h 30

Prochain Conseil Municipal le jeudi 25 novembre 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.